

même captif sous la loi du péché qui réside dans mes membres. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce qui vient de Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. » De même que la médecine n'est pas une cause de mort en signalant les poisons qui la donnent, bien que les hommes pervers en abusent, soit pour se tuer eux-mêmes, soit pour attenter à la vie de leurs ennemis; de même la loi signale les divers poisons du péché pour arrêter par le frein de ses préceptes l'homme abusant de la liberté pour se perdre, cédant à d'aveugles entraînements et se jetant à travers les précipices; pour le former à marcher d'un pas mesuré, de telle sorte que nous servions Dieu dans la nouveauté de l'esprit, non dans la vétusté de la lettre, et que nous vivions dans l'obéissance aux divins commandements, nous qui disions auparavant, semblables aux animaux privés de raison : « Mangeons et buvons, car nous mourrons demain. » *1 Corinth.* xv, 32. Après cela, si nous dédaignons la loi qui se présente pour nous enseigner ce que nous devons faire, et nous interdire ce que nous devons éviter; si nous cétons à l'impulsion de nos vices, à nos appétits désordonnés, ne tenant aucun compte des préceptes qui nous sont connus, il semblera que la loi soit la cause du péché; parce qu'elle condamne la concupiscence, on l'accusera de l'enflammer. C'est un adage séculaire chez les Grecs qu'une

num; sed quod nolo malum, hoc ago. Si autem quod nolo, hoc facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum. Invenio igitur legem volenti mihi facere homini; quia mihi malum adiacet. Condelector enim legi Dei secundum interiore hominem; video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis mee, et captivum me ducentem in legem peccati, que est in membris meis. Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratias Deo per Jesum Christum Dominum nostrum. » Quomodo medicina non est causa mortis, si ostendat venena mortifera, licet his mali homines abutantur ad mortem, et vel se interficiant, vel insidiantur inimicis; sic Lex data est et peccatorum venena monstrat, et hominem male liberat ab abutentem, qui prius ferebatur improvidus et per precipitia labebatur, freno Legis retineat, et compositis doceat incedere gressibus, ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate littere, id est, vivamus sub precepto, qui prius in modum brutiorum animalium dicebamus: « Manducemus et bibamus, cras enim moriemur. » *1 Cor.* xv, 32. Quod si,

chose permise est moins désirée. Donc, au contraire, ce qui n'est pas permis enflamme le désir. De là cette remarque de Cicéron, sur le supplice des parricides chez les Athéniens: Selon ne voulait rien écrire là-dessus, de peur de paraître éveiller l'idée du crime plutôt que le réprimer. C'est ainsi que, pour les contempteurs des lois, pour ceux qui foulent aux pieds les préceptes, la loi semble être l'occasion du délit; en leur interdisant ce qui ne doit pas se faire, elle les enchaîne par ses dispositions; quand ils péchaient sans loi, ils n'encouraient pas le même blâme. En parlant de la sorte, nous avons en vue la loi qui fut donnée par Moïse. Comme dans la suite du texte je vois la loi de Dieu d'abord, puis la loi de la chair et des membres, qui combat contre la loi de notre âme, et nous même captifs sous la loi du péché, je reconnais là, consignées dans un seul passage, quatre espèces de lois qui luttent les unes contre les autres; je ne pense donc pas qu'il soit hors de propos de rechercher dans les saintes Ecritures combien de genres de lois elles mentionnent. La première à signaler, c'est celle qui fut donnée par Moïse, selon cette doctrine de Paul: « Tous ceux qui précèdent des œuvres de la loi sont sous le coup de la malédiction; car il est écrit: « Maudit quiconque ne demeure pas fidèle à tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et n'en fait pas la règle de sa conduite. » *Galat.* iii, 10. Il est dit un peu plus loin: « La loi

subintrante Lege (quæ docet quid facere et prohibet quid non facere debeamus) vitio nostro et incontinentia feruntur contra seita legalia, videtur Lex causa esse peccati, quod non prohibet concupiscentiam, quodammodo eam inflammare cognoscitur. Sæcularis apud Græcos sententia est: Quidquid licet, minus desideratur. Ergo et contrario quidquid non licet, fomentum accipit desiderii. Unde et Tullius de parricidarum suppliciis apud Athenienses Solonem scripsisse negat, ne non tam prohibere quam commovere videretur. Igitur Lex apud contemptores et legum præcepta calcantes, videtur esse occasio delictorum; dum prohibendo quod non vult fieri, ligat eos vinculis mandatorum, qui prius absque lege peccantes, non tenebantur criminibus. Hæc diximus, Legem, que per Moysen data est, intelligentes. Verum quia in consequentibus scriptum est: Lex Dei, et lex carnis atque membrorum, que pugnat adversus legem mentis nostre, et captivum nos ducit in Lege peccati, simulque quatuor leges contra se dimicantes in uno loco scriptas esse cognosco, non abs re arbitrator, si requiram quot genera legis in Scripturis

est établie à cause des prévarications jusqu'à ce que viendrait le rejeton sur qui repose la promesse; elle a été disposée par les anges dans la main d'un médiateur. » *Ibid.* 19. Il est dit encore: « La loi fut donc notre pédagogue dans le Christ, nous menant à être justifiés par la foi. Après que la foi est venue, nous ne sommes plus en aucune façon sous l'autorité du pédagogue. Vous êtes tous les enfants de Dieu par la foi qui est dans le Christ. » *Ibid.* 24 et seq. L'histoire elle-même, quoiqu'elle ne renferme pas de préceptes, et n'ait d'autre but que de rapporter les faits, est cependant appelée loi par l'Apôtre: « Dites-moi, vous qui prétendez être sous la loi, n'avez-vous pas lu la loi? Il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de sa servante, l'autre de la femme libre. Or le fils de la servante est né selon la chair; et celui de la femme libre, selon la promesse. » *Galat.* iv, 22, 23. Les psaumes aussi sont appelés loi: « Afin que la parole consignée dans leur loi fut accomplie: Ils m'ont poursuivi d'une haine gratuite. » *Psal.* lxxviii, 5. L'Apôtre désigne encore sous le nom de loi la prophétie d'Isaïe: « Il est écrit dans la loi: Je parlerai à ce peuple dans d'autres langues et avec d'autres lèvres; et même ainsi il ne m'écouterà pas, dit le Seigneur. » *1 Corinth.* xiv, 21; *Isa.* xxi. D'après le texte hébreu et la version d'Aquila, c'est dans Isaïe que cela se trouve. Le nom de la loi s'ap-

sanctis esse memorentur. Dicitur Lex, que per Moysen data est, secundum illud quod scriptum est ad Galatas « Quotquot enim ex operibus Legis sunt, sub maledicto sunt; scriptum est enim: Maledictus omnis qui non permanet in omnibus quæ scripta sunt in libro Legis, ut faciat ea; » *Gal.* iii, 10; et rursum in eadem epistola: « Lex propter prævaricationes posita est, donec veniret semen cui re promissum est, disposita per Angelos in manu mediatoris; » *Ibid.* 19; et iterum: « Itaque Lex pedagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur. Postquam autem venit fides, nequaquam ultra sub pedagogo sumus. Omnes enim filii Dei estis per fidem, que est in Christo Jesu. » *Ibid.* 24 et seqq. Historia quoque, quæ præcepta non continet, sed quid factum sit refert, ab Apostolo Lex appellatur. « Dicite mihi, inquit, qui sub Lege vultis esse, Legem non legis? Scriptum est enim, quia Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, et alterum de libera. Sed qui ex ancilla, secundum carnem natus est; qui autem de libera, per re promissionem. » *Galat.* iv, 22, 23. Sed et Psalmi Lex appellatur: « Ut completeretur sermo qui in Lege eorum conscriptus est: Quia odio habuerunt me gratis. » *Psal.* lxxviii, 5. Issie quoque Prophetiam,

plique encore au sens mystique des Ecritures: « Nous savons que la loi est spirituelle. » *Rom.* vii, 14. En dehors de tout cela, le même apôtre nous apprend à reconnaître une loi naturelle, écrite dans nos cœurs: « Comme les Gentils, qui n'ont pas la loi, font naturellement ce que la loi commande, ces hommes privés de la loi sont leur propre loi; ils le montrent en accomplissant l'œuvre de la loi, écrite dans leurs cœurs, la conscience leur rendant témoignage. » *Ibid.* ii, 14, 15. Cette loi gravée dans les cœurs s'étend à toutes les nations; il n'est pas d'homme qui ne la connaisse. De là vient que le monde entier se trouve sous le péché, et que tous les hommes sont des prévaricateurs de la loi. C'est donc un juste jugement de Dieu que lui-même a gravé au cœur du genre humain: « Ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse, ne le faites pas à autrui. » Qui ne sait pas que l'homocide, l'adultère, le vol, et toute concupiscence est un mal, puisque nous ne voulons pas que de telles choses aient lieu contre nous? Si nous ne les regardions pas comme mauvaises, nous ne gémirions nullement d'en être l'objet. C'est par cette loi naturelle que Cain reconnut son péché, quand il disait: « Mon crime est trop grand pour être pardonné. » Adam et Eve reconnurent leur péché de la même manière, et c'est pour cela qu'ils allèrent se cacher sous l'arbre de vie. Pharaon également, avant que la

Legem Apostolus vocat. *1 Cor.* xiv, 21: « In Lege scriptum est quoniam in aliis linguis et in aliis labiis loquor populo huic; et nec sic me exaudient, dicit Dominus. » *Isa.* xxi. Quod juxta Hebraicum et Aquilam in Isaia scriptum reperit. Appellatur etiam Lex mystica Scripturarum intelligentia: « Scimus quia Lex spiritualis est. » *Rom.* vii, 14. Et extra hæc omnia, naturalem legem scriptam in cordibus nostris idem Apostolus docet. « Cum enim Gentes, quæ Legem non habent, naturaliter ea quæ Legis sunt faciunt, isti Legem non habentes ipsi sibi sunt Lex; qui indicant opus Legis scriptum in cordibus suis, testimonium perhibente illis conscientia. » *Ibid.* ii, 14, 15. Ista lex quæ in corde scribitur, omnes continet nationes; et nullus hominum est qui hæc legem nesciat. Unde omnis mundus sub peccato, et universi homines prævaricatores legis sunt; et idcirco justum iudicium Dei est scribitis in corde humani generis: « Quod tibi fieri nolueris, alteri ne feceris. » Quis enim ignoret homicidium, adulterium, furtum, et omnem concupiscentiam esse malum, ex eo quod sibi ea nolit fieri? Si enim mala esse nesciret, nequaquam doleret sibi esse illata. Per hæc naturalem legem et Cain cognovit peccatum suum, di-

loi fût donnée par Moïse, pressé par l'aiguillon de la loi naturelle, confessa ses crimes, en disant : « Le Seigneur est juste, tandis que mon peuple et moi sommes des impies. » *Exod. ix, 27*. Cette loi, l'enfance ne la connaît pas encore, le premier âge n'en est pas instruit; et, comme il pèche sans précepte, il n'est pas tenu par la loi du péché. Il insulte son père et sa mère, il va même jusqu'à les frapper; mais, n'ayant pas encore reçu la loi de la sagesse, il n'a pas le péché vivant en lui. Quand sera venu le précepte, je veux dire l'âge de raison, qui permet de rechercher le bien et d'éviter le mal, le péché vivra dans son âme, et lui-même tombera dans un état de mort, étant désormais formellement coupable. Voilà comment il se fait que cette époque ou notre intelligence peut distinguer les préceptes divins et nous conduire à la possession de la vie, devient pour nous une cause de mort, si nous agissons avec imprévoyance, si nous sommes séduits et supplantés à l'occasion même de notre sagesse. Ce n'est pas que l'intelligence soit un péché, la loi de l'intelligence étant plutôt sainte, juste et bonne; c'est que le péché naît en moi, parce que je sais distinguer le vice et la vertu; avant d'avoir cette intelligence, je ne savais pas ce qu'est le péché. Voilà de quelle façon ce qui m'était donné pour le bien, est devenu par ma faute un mal. Qu'on me permette d'employer une hyperbole,

cens : « Major est causa mea quam ut dimittar. » Et Adam et Eva cognoverunt peccatum suum, et propterea absconditi sunt sub ligno vite. Pharaon quoque, antequam Lex daretur per Moysen, stimulatus lege nature, sua crimina confitetur, et dicit : « Dominus justus, ego autem et populus meus impij. » *Exod. ix, 27*. Hanc legem nescit pueritia, ignorat infantia; et peccans absque mandato, non tenetur legi peccati. Male dicit patri et matri, et parentes verberat; et, quia necdum accepit legem sapientie, mortuum est in eo peccatum. Cum autem mandatum venerit, hoc est, tempus intelligentie appetentis bona et vitantis mala, tunc incipit peccatum reviviscere, et ille mori renscire esse peccati. Atque ista fit ut tempus intelligentie, quo Dei mandata cognoscimus ut perveniamus ad vitam, operetur in nobis mortem, si agamus negligentius, et occasio sapientie seducat nos atque supplantet, et ducat ad mortem. Non quod intelligentia peccatum sit (Lex enim intelligentie sancta et justa et bona est) sed per intelligentiam peccatorum atque virtutum mihi peccatum nascitur, quod priusquam intelligerem, peccatum esse non noveram. Atque ita factum est, ut, quod mihi pro bono datum est, meo vitio materet in

ou même un néologisme pour mieux rendre ma pensée : le péché était sans péché avant que j'eusse l'intelligence; et puis, par la prévarication du précepte, le péché est devenu plus péché. Cherchons avant tout quelle est cette concupiscence dont la loi dit : « Tu ne convoiteras pas. » Plusieurs pensent qu'il s'agit de ce précepte du décalogue : « Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain. » *Deut. v, 21*. A notre avis, la concupiscence désigne toutes les perturbations de l'âme, nos tristesses et nos joies, nos craintes et nos désirs. C'est la pensée de l'Apôtre, ce vase d'élection, dont le corps était le temple de l'Esprit-Saint, et qui disait : « Voulez-vous expérimenter celui qui parle en moi, le Christ? » *1 Corinth. xiii, 3*; et dans une autre épître : « Le Christ nous a rachetés; » *Galat. iii, 13*; et encore : « Je vis, mais non plus moi, c'est le Christ qui vit en moi. » *Ibid. ii, 20*. Paul ne parle pas seulement de lui-même, il parle de quiconque veut faire pénitence après avoir péché; il se met en avant pour peindre la fragilité de la nature humaine, toujours en butte aux combats que se livre entre eux l'homme intérieur et l'homme extérieur. L'un est en harmonie avec la loi écrite comme avec la loi naturelle, sentant qu'elle est bonne, sainte, juste, spirituelle. Le second dit : « Je suis un être charnel, esclave vendu au péché. J'ignore mes propres actions, et je fais, non ce

malum; et, ut hyperbolice dicam, novoque verbo utar ad explicandum sensum meum, peccatum quod, priusquam haberem intelligentiam, absque peccato erat, per prevaricationem mandati incipit mihi esse peccatum peccatum. Prius quæramus que sit ista concupiscencia de qua lex dicit : « Non concupisces. » Alii putant illud esse mandatum quod in Decalogo scriptum est : « Non concupisces rem proximi tui. » *Deut. v, 21*. Nos autem per concupiscenciam omnes perturbationes animi significatas putamus, quibus mæremus et gaudemus, timemus et concupisimus. Et hoc Apostolus, vas electionis, cujus corpus templum erat Spiritus Sancti, et qui dicebat : « An experimentum queritis ejus qui in me loquitur Christus? » *1 Cor. xiii, 3*; et in alio loco : « Christus nos redemit; » *Galat. iii, 13*; et iterum : « Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus. » *Ibid. ii, 20*. Non de se loquitur, sed de eo qui vult post peccata agere penitentiam; et sub persona sua, fragilitatem describit conditionis humanæ; quæ duorum hominum interioris et exterioris, pugnantiam inter se, bella perperit. Interior homo consentit et scripta et naturali legi, quod bona sit, et sancta, et justa, et spiritualis. Exterior, « Ego, inquit, carnalis sum, venundatus

que je veux, mais ce que je déteste. » Or, si l'homme extérieur ne fait pas ce qu'il veut et fait ce qu'il déteste, il montre par là même que le précepte est bon, et que ce n'est pas lui qui fait le mal, mais le péché qui habite dans sa chair; ce qui désigne les vices du corps, les voluptés grossières, dont le but providentiel est la conservation de la famille et de la race, et qui deviennent cependant un péché quand ils dépassent les bornes. Que chacun s'étudie lui-même et soit son propre accusateur; il verra quels sont les entraînements du vice, et comment, dans ses discours, ses pensées et ses excitations, il dit souvent, pense et souffre ce qu'il ne voudrait pas. Je n'oserais pas dire qu'il agit, de peur de paraître incriminer les hommes saints, dont il est écrit : « Cet homme était sincère, immaculé, un juste serviteur de Dieu, s'éloignant de toute œuvre mauvaise. » *Job. i, 1*. Il est encore dit de Zacharie et d'Elisabeth : « Ils étaient l'un et l'autre justes devant Dieu, marchant dans tous les préceptes et les justifications du Seigneur sans aucun dissentiment. » *Luc. i, 6*. Voici de plus une instruction donnée aux apôtres : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait. » *Marc. v, 46*. Jamais le Sauveur n'eût donné cet ordre s'il n'avait su que l'homme pouvait arriver à la perfection.

Peut-être devrions-nous dire que l'éloignement de toute œuvre mauvaise signifie l'amendement des mœurs, le passage des erreurs de l'enfance, des vices et des entraînements de la jeunesse, à la pratique des vertus; que la justice de Zacharie et d'Elisabeth est simplement au dehors; que la concupiscence qui nous est montrée comme résidant dans nos membres est au dedans. Pour ce qui concerne les apôtres, ce n'est pas à des enfants, mais bien à des hommes mûrs que la perfection est recommandée; et nous-mêmes, nous reconnaissons qu'elle appartient à l'âge de la maturité. Nous n'entendons pas flatter le vice, en parlant ainsi; nous suivons simplement l'autorité des Ecritures, qui nous enseignent qu'il n'est pas d'homme sans péché, que Dieu nous tient tous dans cette condition pour exercer sa miséricorde envers tous. *Galat. iii*. Il faut cependant en excepter celui-là seul « qui n'a pas commis de péché, et dans la bouche de qui ne s'est jamais trouvé l'artifice. » *Isa. lvi*. De là ce que dit Salomon, que les traces du serpent ne se retrouvent pas sur la pierre. *Prov. xxx*. Le Seigneur dit aussi de lui-même : « Voilà que le prince de ce monde est venu, et il n'a rien trouvé en moi. » *Joan. xiv, 30*, rien de son œuvre, aucune trace de lui. C'est pour cette raison qu'il nous est ordonné de

sub peccato. Quod enim operor nescio, et non quod volo hoc ago, sed quod odi. » Si autem exterior facit quod non vult, et operatur quod odit, ostendit bonum esse mandatum, et non se operari quod est malum, sed habitans in sua carne peccatum : hoc est vitia corporis, et desideria voluptatis, quæ propter posterum et sobolem insita est humanis corporibus; et, si fines fuerit egressa, vertitur in peccatum. Se unusquisque consideret, et accusator sui, tractet incentiva vitiorum : quomodo, et in sermone et in cogitatione, et in calore corporis saepe loquatur, et cogitet, et patiat quod non vult; nolo dicere, faciat, ne sanctos viros videar accusare, de quibus scriptum est : « Erat ille homo verus et immaculatus, justus Dei cultor, recedens ab omni opere malo. » *Job. i, 1*. Et de Zacharia et Elisabeth : « Erant justis ambo in conspectu Dei, ambulantes in omnibus mandatis et justificationibus Domini absque querela. » *Luc. i, 6*. Et præceptum est Apostolis : « Estote perfecti, sicut Pater vester celestis perfectus est. » *Math. v, 48*. Nunquam autem hoc Apostolis imperaret, nisi

sciret hominem posse esse perfectum. (c) Nisi forte hoc dicamus, quod recedens ab omni malo, emendationem significet, et de erroribus pueritiae et de vitis lascivientis ætatis, transitum ad correctionem atque virtutes; justitiam quoque que in Zacharia et Elisabeth prædicatur, foris esse; concupiscenciam vero que nunc habitare in membris nostris dicitur, versari intrinsecus. Sed et apostolis non pueris præcipitur, verum jam ætatis robustæ, ut assumant perfectionem, quam et nos contemur in ætate esse perfecta. Nec hæc dicentes, adulamur vitis; sed ancioritate sequimur Scripturam, quod nullus homo sit absque peccato, sed conclusit Deus omnes sub peccato, et qui omnium misceatur; *Gal. iii*, absque eo solo, « qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus. » *Isa. lvi*. Unde et per Salomonem dicitur quod serpentis vestigia non inveniantur in petra. *Prov. xxxi*. Et ipse de se Dominus : « Ecce, » inquit, « venit princeps mundi hujus, et nihil in me inventum. » *Joan. xvi, 30*, id est, sui operis, sui que vestigii. Oh hanc causam ju-

(a) Vides superiora debilius proposi, non pro certis constitui; nam statim quasi retractans, illa de hominum perfectione sententia quæ modo accipienda sit, expleret. Ubi vero loquens de loca et exemplis Pelagiani in hæresim suam trahere conati sunt, tribus integris libris, inquit et calumniam libret. Epistola ad Cæsiphontem num. xlii. « Quod autem in Scripturis sanctis multi justis appellentur, ut Zacharia et Elisabeth, et multi quorum nominibus sacra Scriptura contexta est, hoc breviter perstrinxisse sufficiat, quod justis appellentur; non quod omni vitio careant, sed quod majori parte virtutum cõsumantur. » (Edit. Mign.)

n'adresser aucun reproche à l'homme qui revient de ses prévarications, de ne pas jeter l'anathème à l'Égypte; car nous aussi nous avons habité cette contrée, pétri l'argile et bâti des cités à Pharaon; *Deut.* xxiii; nous avons été menés captifs à Babylone par la loi du péché, qui résidait dans nos membres. Après avoir comme détruit toute espérance, ou plutôt après avoir obtenu l'aveu manifeste que tout homme est pris dans les pièges du diable, l'Apôtre, disons mieux l'homme, dont l'Apôtre est ici l'interprète, rentre en lui-même et rend grâces au Sauveur de ce qu'il l'a racheté de son sang, de ce qu'il l'a purifié dans le baptême, couvert de son propre vêtement, de ce qu'après avoir détruit le vieil homme il a créé en lui l'homme nouveau; de telle sorte qu'il puisse dire: « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » *Rom.* vii, 24. « Je rends grâces à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur, qui m'a délivré de ce corps de mort. » Si quelqu'un pense que l'Apôtre n'applique pas aux autres ce qu'il dit de lui-même, il devra nous expliquer comment Daniel, que nous savons avoir été juste, se met en avant quand il fait pour les autres cette prière: « Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous sommes tombés dans l'injustice, nous avons agi d'une manière impie, nous sommes retournés en arrière, abandonnant la voie de vos jugements

betur nobis ne exprobrems homini revertenti a peccatis suis, et ne abominemur Egyptum; quia et ipsi quondam in Aegypto fuimus et de luto ac lateribus Pharaoni civitates extruximus; *Deut.* xxiii; et quia captivi ducti sumus in Babylonem lege peccati, quod in membris nostris morabatur. Cumque videretur extrema desperatio, imo aperta confessio, omnem hominem diaboli laqueis irretiri, conversus in se Apostolus, imo homo, sub cuius persona Apostolus loquitur, agit gratias Salvatori quod redemptus sit sanguine ejus, et sordes in baptismo deposuerit, et novum Christi assumperit vestimentum, et mortuo veteri homine, natus sit homo novus qui dicit: « Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? » *Rom.* vii, 24. « Gratias ago Deo per Jesum Christum Dominum nostrum, qui me de corpore mortis liberavit. » Quod si cui non videtur sub persona sua hoc Apostolus de aliis dicere, exponat quomodo Daniel, quem justum fuisse novimus, quasi de se dicit, cum pro aliis deprecatur: « Peccavimus, inique fecimus, injuste gessimus, imple egimus, et recessimus ac declinavimus a mandatis et iudiciis tuis, et non audivimus servos tuos Prophetas, qui locuti sunt in nomine tuo ad reges nostros, et prin-

et de vos préceptes, n'écouter plus les prophètes vos serviteurs, qui ont parlé en votre nom à nos rois, à nos princes, à nos pères, au peuple entier. A vous, Seigneur, la justice; à nous la confusion. » *Dan.* iii, 29 et seq. Ce passage du trentième psaume: « Je vous ai manifesté mon péché, je n'ai pas caché mon iniquité; j'ai dit: Je confesserai mon injustice contre moi-même devant le Seigneur, et vous m'avez pardonné l'iniquité de mon péché. C'est pour cela que tout saint vous adressera ses prières dans le temps opportun, » *Psal.* xxxi, 5 et seq., ce n'est pas à David, à l'homme juste, et, pour tout dire en un mot, au prophète, dont ce sont là néanmoins les expressions, c'est au pécheur qu'il convient. Lorsque le juste, prenant la place du pénitent, a tenu ce langage, il mérite d'entendre de la bouche de Dieu: « Je te donnerai l'intelligence, je t'enseignerai la voie dans laquelle tu devras marcher; je fixerai sur toi mes yeux. » *Ibid.* 8. Dans le trente-septième psaume, intitulé: « Pour la commémoration, » pour nous apprendre qu'il faut sans cesse nous souvenir de nos péchés et faire pénitence, voici ce que nous lisons: « Plus de paix à mes os, en présence de mes péchés; car mes iniquités se sont élevées par-dessus ma tête, ont pesé sur moi d'un poids accablant. La corruption et la pourriture se sont mises à mes plaies, à cause de ma folie. Je succombe à la

cipes, et patres, et ad omnem populum terre. Tibi, Domine, justitia, nobis autem confusio. » *Dan.* iii, 29, et seq. Illud quoque quod in tricesimo primo Psalmo dicitur: « Peccatum meum cognovimus tibi feci, et iniquitatem meam non abscondi; dixi: Confitebor adversum me injustitiam meam Domino, et tu remisisti impietatem peccati mei. Pro hac orabit ad te omnis sanctus in tempore opportuno. » *Psal.* xxxi, 5, et seq. Propheta, cujus verba narratur, sed peccatori congruit. Cumque justus sub persona penitentis talia profudisset, a Deo meretur audire: « Intelligere te faciam, et docebo te in via hac qua ambulabis; confirmabo super te oculos meos. » *Ibid.* 8. In tricesimo quoque septimo Psalmo, cujus titulus est: « In commémorationem, » ut doceat nos semper peccatorum nostrorum memores esse debere et agere penitentiam, tale quid legitur: « Non est pax osibus meis a facie peccatorum meorum; quoniam iniquitates meae elevatae sunt super caput meum, quasi onus grave gravatae sunt super me. Corruptae sunt et putruerunt cicatrices meae, a facie insipientiae meae. Afflicti sum, et curvatus sum usque ad finem. » *Psal.* xxxvii, 4, et seq.

tristesse et je suis courbé jusqu'à la fin. » *Psal.* xxxvii, 4 et seq. Mais le texte tout entier de l'Apôtre, les antécédents et les conséquents, disons mieux, toute l'Épître aux Romains est enveloppée d'obscurités profondes; et, si je voulais essayer de tout expliquer, ce n'est nullement un seul livre, c'est un grand nombre d'importants volumes qu'il me faudrait composer.

CHAPITRE IX. — Pourquoi l'apôtre Paul écrit-il dans la même Épître aux Romains: « Je désirais d'être frappé d'anathème par le Christ, pour le salut de mes frères et de mes proches selon la chair, qui sont les Israélites, auxquels appartiennent l'adoption et la gloire, la législation, le culte et les promesses; issus des patriarches, et parmi lesquels le Christ est né selon la chair, lui qui est par-dessus tout Dieu béni dans les siècles? » *Rom.* ix, 3 et seq. C'est là vraiment une forte question. L'Apôtre avait dit auparavant: « Qui nous séparera de la charité du Christ? la tribulation, l'angoisse, la persécution, la faim, la nudité, le péril, le glaive? » *Ibid.* vii, 33. Il avait dit encore: « J'ai la confiance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les principautés, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni la puissance, ni la sublimité, ni la profondeur, ni aucune créature ne pourra nous séparer de la charité de Dieu, que nous avons dans le Christ Jésus notre Seigneur. » *Ibid.* 38, 39. Et mainte-

Totus hic Apostoli locus, et in superioribus et in consequentibus, imo omnis Epistola ejus ad Romanos, nimis obscuritibus involuta est, et, si vulnero cuncta disserere, nequaquam mihi unus liber, sed magna et multa erunt scribenda volumina.

Cap. IX. — Quare Apostolus Paulus in eadem ad Romanos scribit Epistola: « Optabam ego ipse anathema esse a Christo, pro fratribus meis ac propinquis juxta carnem, qui sunt Israelitae, quorum adoptio et gloria, et testamenta, et legislatio, et cultus, et repromissiones; quorum patres, et ex quibus est Christus juxta carnem, qui est super omnia Deus benedictus in saecula, amen. » *Rom.* ix, 3, et seq. Bevera valida quaestio, quomodo Apostolus qui supra dixerat: « Quis nos separabit a caritate Christi? tribulatio, an angustia, an persecutio, an fames, an nuditas, an periculum, an gladius? » *Ibid.* vii, 35. Et rursus: « Confido autem quia neque mors, neque vita, neque Angeli neque Principatus, neque praesentia neque futura, neque creatura, poterit nos separare a caritate Dei, quam habemus in Christo Jesu Domino nostro; » *Ibid.* xxxvii, 39; nunc sub iurjurando confirmet, et dicit: « Ve-

nant il dit en confirmant sa parole par un serment: « Je vous dis la vérité dans le Christ Jésus, je ne mens pas, ma conscience me rend témoignage dans l'Esprit-Saint; je suis sous le poids d'une grande tristesse, une douleur continuelle est dans mon cœur: Je désirais être frappé d'anathème par le Christ, pour le salut de mes frères et de mes proches selon la chair, » et la suite. S'il avait pour Dieu un amour tel que ni la crainte de la mort, ni l'espoir de la vie, ni la persécution, ni la faim, ni la nudité, ni le péril, ni le glaive ne pussent le séparer de la divine charité; si les anges mêmes et les puissances célestes, le présent et l'avenir, les principautés invisibles, les sublimités et les profondeurs, toutes les créatures ensemble, venant à fondre sur lui, chose absolument impossible, n'auraient cependant pu l'éloigner de Dieu, arracher de son cœur l'amour dont il était animé dans le Christ Jésus; quelle est donc cette transformation étrange, cette prudence inouïe qui le ferait renoncer à posséder le Christ par amour pour le Christ lui-même? Et de peur que nous ne croyions pas à sa parole, il fait serment, il s'appuie sur le Christ, il prend le Saint-Esprit à témoin de sa conscience, pour nous affirmer qu'il est accablé de tristesse, d'une tristesse qu'on ne saurait imaginer, non d'une tristesse fortuite et légère; que la douleur est dans son cœur, non une douleur transitoire

ritatem dico in Christo Jesu, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu Sancto, quoniam tristitia est mihi magna, et continens dolor cordi meo; optabam enim anathema esse a Christo, pro fratribus meis et propinquis juxta carnem; » et reliqua. Si enim in Deum tanta est caritas, ut nec metu mortis, nec spe vite, nec persecutione, nec fame, nec nuditate, nec periculo, nec gladio, possit separari a caritate ejus; et si Angeli quoque, et Potestates, et vel praesentia, vel futura, et omnes colorum Fortitudines, et excelsa pariter ac profunda, et universa simul creatura et ingruat, quod nequaquam potest fieri; tamen non separatur a caritate Dei quam habet in Christum Jesum; quae est ista tanta mutatio, imo inaudita praesentia, ut pro caritate Christi, nolit habere Christum? Et, ne ei forsitan non credamus, jurat, et confirmat in Christo, et conscientiae suae testem invocat Spiritum Sanctum, se habere tristitiam, non levem ac fortuitam, sed magnam et incredibilem, et habere dolorem in corde, non qui ad horam pangat et transeat, sed qui jugiter in corde permaneat. Quo tenet ista tristitia? Ad quid proficit incessabilis dolor? Optat anathema esse a Christo, et perire, ut alii salvi

et momentanée, mais une douleur qui n'a pas de terme. Pourquoi cette tristesse ? quel est l'objet de cette incessante douleur ? Il désire être frappé d'anathème par le Christ, et périr lui-même pour que les autres soient sauvés. Écoutez encore la prière que Moïse adresse à Dieu pour le peuple juif : « Si vous leur pardonnez leur péché, à la bonne heure ; si vous ne voulez pas, effacez aussi mon nom du livre que vous avez écrit ; » *Exod.* xxxii, 31, 32 ; et nous verrons que Moïse et Paul étaient affectés de la même manière envers le troupeau qui leur était confié. « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ; mais le mercenaire, dès qu'il voit venir le loup, prend la fuite, parce que les brebis ne sont pas à lui. » *Joan.* x, 11, 12. Cette parole : « Je désirais être frappé d'anathème par le Christ, » est la même que celle-ci : « Effacez mon nom du livre que vous avez écrit ; » car ceux qui sont effacés du livre des vivants, et dont le nom n'est pas écrit avec celui des justes, sont frappés d'anathème par le Seigneur. Considérez en même temps quelle est la charité de l'Apôtre envers le Christ, puisqu'il souhaite mourir pour lui, et de périr seul, à la condition que le genre humain tout entier embrasse la foi. La perte dont il est ici question n'est pas la perte éternelle, mais bien celle du temps présent ; celui qui perd son âme pour le Christ la sauve à jamais. *Math.* x. Aussi puise-

fant. Sed, si consideremus Moysis vocem rogantis Deum pro populo Iudæorum, alique dicentis : « Si dimittis eis peccatum suum, dimitte ; si autem non vis, dele me de libro tuo quem scripsisti, » *Exod.* xxxii, 31, 32, perspicimus eundem et Moysis et Pauli erga creditum sibi gregem affectum. « Pastor enim bonus ponit animam suam pro ovibus suis. Mercenarius autem, cum viderit lupum venientem, fugit, quia non sunt ejus oves. » *Joan.* x, 11, 12. Et hoc ipsum est dicere : « Optabam anathema esse a Christo ; et dele me de libro tuo quem scripsisti. » Qui enim delentur de libro viventium, et cum justis non scribuntur, anathema fiunt a Domino. Similique cerne Apostolum quantæ caritatis in Christum sit, ut pro illo cupiat mori, et solus perire, dummodo omne in illum credat hominum genus. Perire autem, non in perpetuum, sed in presentiarum. Qui enim perdidit animam suam pro Christo, salvam eam facit. *Math.* x. Unde, et de quadragesimo tertio Psalmo

(a) Plurimum numero, præter præca exemplaria, Augustinus quoque et Ambrosius legunt : quod vero vetus est verum instrumentum. Hæc interpretatur, tametsi multis ex antiquis habeat seductores, sunt quibus videtur non esse ad Apostoli mentem, quod veteris populi, seu Synagoge prærogative ille exareret, non Ecclesie.

il un témoignage dans le quarante-troisième psaume : « Comme à cause de vous nous sommes mortifiés tout le jour, on nous a tenus pour des brebis destinées à la boucherie. » *Psal.* xliii, 22. Ainsi donc, l'Apôtre veut périr dans la chair pour que les autres soient sauvés dans l'esprit, donner son sang pour le salut d'un grand nombre d'âmes. Que l'anathème signifie parfois immolation, cela se voit par beaucoup de témoignages de l'Ancien Testament. Pour que nous ne regardions pas sa tristesse comme légère, l'objet de sa douleur comme sans importance, il complète ainsi sa pensée : « En faveur de mes frères et de mes proches selon la chair. » En disant qu'ils sont ses frères et ses proches selon la chair, il les montre éloignés de lui par l'esprit. « Auxquels appartient l'adoption ; » le grec fait clairement entendre adoption filiale ; le Seigneur disait d'eux autrefois : « Israël est mon fils premier né ; » et puis : « J'ai engendré des enfants, et je les ai exaltés. » *Isa.* i, 2. Il dit maintenant : « Ces enfants me sont devenus étrangers, ils ont trompé mes espérances. » *Psal.* xvii, 46. « Auxquels appartient aussi la gloire, » choisis qu'ils sont parmi toutes les nations pour être le peuple de Dieu. « Et les Testaments, » l'un selon la lettre, l'autre selon l'esprit ; de telle sorte qu'après avoir servi dans la chair par les cérémonies de la loi qui devaient être abolies, ils servissent plus tard

assumit exemplum : « Quoniam propter le mortificatur tota die, reputati sumus ut oves occisionis. » *Ps.* xliii, 22. Vult ergo Apostolus perire in carne, ut alii salventur in spiritu ; suum sanguinem fundere, ut multorum animas conservetur. Quod autem anathema interdum occisionem sonet, multis veteris instrumenti testimoniis probari potest. Et ne levem putemus esse tristitiam et modicam causam doloris, jungit et dicit : « Pro fratribus meis, et propinquis iuxta carnem. » Quando propinquos appellat et fratres iuxta carnem, in spiritu a se ostendit alienos. « Quorum esto inquit, eadeplo, » que significantibus Græce dicitur *σὸφτετα*, de quibus quodam Dominus loquebatur : « Filius primogenitus meus Israël ; » et « Filius genit, et exaltavi ; » *Isa.* i, 2 ; nunc dicit : « Filii alieni mentis sunt mihi. » *Psal.* xvii, 46. Et : « Quorum gloria, » ut de cunctis gentibus eligerentur in peculiarem populum Dei ; et « quorum testamenta » (a) unum in littera, alterum in spiritu ; ut qui prius in carne servierant

dans l'esprit par l'observation des préceptes de l'Évangile qui doit durer à jamais. « Et la législation ; » ce qui répond à l'Ancien et au Nouveau Testament. « Et le culte, » c'est-à-dire la vraie religion. « Et les promesses, » tout ce qui avait été promis aux pères devant être accompli dans les enfants. Voici le trait éminent : « Et desquels est né le Christ, » par la Vierge Marie. Wantant nous bien faire comprendre ce qu'est le Christ, et par là même le sujet de sa douleur, il ajoute : « Qui est par-dessus tout Dieu béni dans les siècles. » Ainsi soit-il. Tout grand qu'il est, il n'est pas cependant accueilli par ceux de la race desquels il est né. Cela n'empêche pas l'Apôtre de louer l'équité du jugement, pour que la sentence de Dieu sur ses proches et ses frères ne paraisse pas odieuse, austère, excessive. Il gémit de voir tant de maux accumulés sur un peuple qui possédait naguère tant de biens.

CHAPITRE X. — Que faut-il entendre par le passage suivant de l'Épître aux Colossiens : « Ne vous laissez subjurer par personne, par celui qui, dans une fausse humilité d'esprit et le culte des anges, prétend ce qu'il n'a pas vu, marchant en vain enfilé d'une sagesse charnelle, et ne se tenant pas attaché à la tête d'où part la contexture entière du corps, avec toutes ses articulations et tous ses membres, ainsi que sa puissance d'accroissement selon le plan divin, » *Coloss.* ii, 18, 19, et la suite. Ce que nous avons

souvent rappelé : « Si je suis inhabile dans le discours, je ne le suis pas dans la science, » *II Corinth.* xi, 6, nous voyons une fois de plus que Paul ne l'a pas dit simplement par humilité, mais bien pour obéir à la voix de la conscience. Sa langue n'explique pas, en effet, les profonds mystères de sa pensée. Il sent lui-même ce qu'il dit ; mais il ne le transmet pas en termes clairs aux oreilles étrangères. Ce qu'il expose admirablement dans son idiome national, lui qui est Hébreu né de race hébraïque, ayant fait son éducation aux pieds de Gamaliel, cet homme si versé dans la loi, il veut l'interpréter lui-même et s'enveloppe dans ses explications. Or, si cela lui arrive dans la langue grecque, qu'il avait cependant apprise dès ses plus tendres années à Tarse en Cilicie, que faut-il dire des Latins qui, s'efforçant de traduire le texte mot pour mot, rendent les pensées plus obscures, étouffent l'abondance de la moisson dans celle des folles herbes ? Nous tâcherons donc de développer le sens par manière de paraphrase, et de débrouiller ce discours compliqué en mettant tout en ordre, afin que le fil des idées se déroule avec une simplicité parfaite, et que le tissu présente un pur dessin, tel qu'il existait dans l'esprit de l'Apôtre. « Ne vous laissez vaincre par personne, » ou bien, que personne ne triomphe de vous et ne vous dérobe la palme ; le mot grec indique la situation d'un athlète qui, par la perfidie d'un

cæremonis Legis abolitæ, postea servient in spiritu mandatis Evangelii sempiterni. Et, « legislatio, » ad utrumque respondet, et novi et veteris Instrumenti. « Et cultus, » id est, vera religio. « Et repositiones, » ut quidquid repositionis est patribus, completeretur in filiis. « Et (quod omnibus majus est) ex quibus Christus, » de Maria genitus virgine. Et, ut sciremus quis iste sit Christus, causas doloris sui uno sermone comprehendit, « qui est super omnia Deus benedictus in sæcula, amen. » Et iste tantus ac talis ab eis non recipitur de quorum stirpe generatus est. Et nihilominus laudat iudicii veritatem, ne sententia Dei in propinquis et fratres suos displicere videatur, et vel austera esse vel nimis. In quibus igitur tanta fuerint bona, dolet eam nunc tanta mala sint.

Cap. X. Quid velit intelligi quod idem Apostolus scribit ad Colossenses : « Nemo vos superet, volens in humilitate mentis et religione Angolorum, quæ non vidit, ambulans frustra infatus sensu carnis sue, et non tenens enit, ex quo totum corpus per nexum et conjunctiones subministratum et conjunctum crescit

in augmentum Dei, » *Coloss.* ii, 18, 19, et reliqua. Illud quod crebro diximus : « Et si imperitus sermone, non tamen scientia, » *II Cor.* xi, 6, nequaquam Paulum de humilitate, sed de conscientia veritate dixisse etiam nunc approbamus. Profundus enim et reconditus sensus lingua non explicat. Et cum ipse sentiat quid loquatur, in alienas aures puro non potest transferre sermone. Quem cum in vernacula lingua habeat disertissimum (quippe Hæbreus ex Hæbreis, et eruditus ad pedes Gamalielis, viri in Legge doctissimi) si seipsum interpretari cupiens, involvitur. Si autem in Græca lingua hoc ei accidit, quem nutritus in Tarsu Cilicia a parva ætate imberbat, quid de Latinis dicendum est, qui verbum de verbo exprimeret coarctans, obscuriores faciunt ejus sententias ; et valuti herbis crescentibus frugum strangulant ubertatem ? Causamur itaque *περὶ ἁπλοῦς* ; sensu evolvere, etricas implicati eloqui sui ordini reddere atque juncturas ; ut simplici stamine verborum fila decurrant proreque subtegmine, Apostolici sermone textura succucat. « Nemo vos superet, » id est, nemo adversum vos bravium accipiat ;

antagoniste, ou les ruses cachées que les maîtres enseignent, perd la palme qu'il méritait. Du reste, il est beaucoup d'expressions, empruntées aux usages de sa ville ou de sa province, que l'Apôtre emploie bien souvent. J'en citerai seulement quelques-unes : « Il m'importe peu d'être jugé par le jour humain ; » I *Corinth.* i ; « Je parle un langage humain ; » *Rom.* vi ; « Je ne vous ai pas surchargés ; » II *Corinth.* xii ; autant de locutions immédiatement traduites du grec. Il en est de même de celle que nous expliquons : « Que personne ne vous dérobe la palme. » Ces locutions et beaucoup d'autres sont usitées encore aujourd'hui chez les Ciliciens. Nous ne devons pas nous étonner que l'Apôtre parle la langue qui l'a bercé et fait sa première éducation, puisque Virgile, l'Homère des Latins, a des expressions qui viennent de son endroit natal, comme celle-ci *sceleratum frigus*. *Georg.* ii. Que personne donc ne vous domine, ne triomphe de vous, en suivant l'humilité de la lettre et la reli-

gion ou le culte des anges ; ne voulant pas vous laisser suivre l'intelligence spirituelle, mais vous attacher plutôt aux figures de l'avenir, que n'a pas vues celui-là même qui veut vous subjuguier, ou qu'il ne voit pas, le grec portant l'un et l'autre, alors suriot qu'il marche avec orgueil, avec une sorte de pompe théâtrale, montrant dans son port l'orgueil de son âme ; et c'est bien là ce que signifie le mot grec. Or, c'est en vain que le tentateur déploie cette enflure, fier de son intelligence charnelle, comprenant tout matérielle-ment, recherchant les folies des traditions judaïques et ne tenant plus à la tête de tous les Livres saints, à celui dont il est écrit : « La tête de l'homme, c'est le Christ. » I *Corinth.* ii, 3. Il est la tête et le principe de tout le corps, de tous ceux qui croient, de toute intelligence spirituelle. Le corps de l'Eglise, par ses articulations et ses jointures, tire de cette tête le suc vital de la céleste doctrine ; ainsi sont entretenus graduellement tous les membres, et le sang puisé dans

hoc enim Græce dicitur *καταρξαίνετο*, quando quis in certamine positus, iniquitate agnothetæ, vel insidiis magistrorum, *κραξέων* et palmam sibi debitam perdit. Multaque sunt verba quibus, iuxta morem urbis et provincie sue, familiaris Apostolus utitur. E quibus (exempli gratia) pauca ponenda sunt : « Mihi autem parum est iudicari ab humano die, » I *Cor.* i, hoc est, ἀπὸ ἀνθρώπων ἡμέρας. « Et humanum dico, » *Rom.* vi, hoc est, ἀνθρώπων λέγω. Et, « οὐ καταρξαίνομαι ὑμᾶς, » hoc est, « non gravavi vos ; » II *Cor.* xii ; et quod nunc dicitur, *μηδέ τις ὑμᾶς καταρξαίνετο*, id est, « nullus bravium accipiat adversum vos. » Quibus et aliis multis verbis usque hodie utuntur Cilices. Nec hoc mirum in Apostolo, si utitur ejus lingue consuetudine in qua natus est et nutritus, cum Virgilius, alter Homerus apud nos, patriam suam sequens consuetudinem, « sceleratum frigus » appellat *Georg.* ii. Nemo ergo vos superet ac devincat, volens humilitatem litteræ sequi

(a) Confer Commentar. in Matthæum cap. V, de quo Judæus in Angelos religione, Porphyrium lib. 4. de Abstinencia, Origenem contra Celsum lib. 5, Tertullianum de Præscriptioibus cap. 48, ubi de Simone ac Cerintho, Placissime vero Clemens Alexandrinus lib. 6, Strom. 6. Judæi tradit, *ἐκείνου μόνου ὀμώσαν τον θεόν γυνώσκοντες, οὐκ ἐπίστανται λατρεύοντες, ἀγγέλους καὶ ἀρχαγγέλους. Πῶς ἕναυον θεὸν σε πιστεύοντες οὐκ οὐκ, non intelligunt se Angelos atque Archangelos adorare, etc.*

(b) Explicit Beasine editor, ex eo quod utrumque tempus Græce vox *ἐώραξεν* exprimat, cum sit *παράλειπος*. Videtur enim ejus vim verbis, et forte Hieronymi mentem propius assecenti nos simus ; necne enim *ἐώραξεν* aliud quam præteritum tempus significat, minime vero ad presens utitur usum novimus. Duplicem putamus Ianni Paulini loci lectionem, que isdem tamen et verbis oritur, alteram scilicet, quam *θεοῦ ἐκπληρία προσηύχθη ἐώραξεν ἐμπράξεν*, alteram *ἐώρα κενεράξεν*, sub alia tantummodo syllabarum distinctione ; et præterea videtur minime diffidisse, aliam vero *videtur* ex imperfecto, quod et instantis vim habet, significare ; *χέν* enim quod est *frustra*, ex *χένον*, cum *ἐώραξεν* ex Græco lingue imperio conjunctum, perinde est ac tuncet ambulatione ex vana gloria. Hinc verissime utrumque tempus in Græco haberi, affirmari poterit. Nec dissimulandum quod Augustinus Epist. 149 ad Paulinum nom. 28, tradit in quibusdam codicibus omitti seculi particulam, se legi *ὅρα videtur*. Quis etiam ejusmodi *Latinos et Græcos* Nos aliqui juvenili ætate, nec diffinitur illos ab Hieronymo inveni potuisse, apud quem adeo pro *videtur*, legendum sit *videtur*. Sed cum Græcum ille nom. appellat, nec tactum in eo variationem, quæta inter septuaginta atque affinitatem est, videtur notare ; denique manus tenere ejus verba non sit inferenda, scilicet illud *ὅρα* seu potius *ὄρα*, arguenda quod facile liberarii induxerint, dempto, *κενεράξεν* inani consuetudine. Profecto minime omnino audientes Transsum, qui S. Doctores spectum nos assecentis, de suo legatur, *sive audierit*. (Edit. Mign.)

les aliments, ensuite liquéfié, se répand de toutes parts au moyen de vaisseaux secrets et par la communication des veines ; tout alors se soutient et s'accroît par l'admirable économie de l'organisme, la vie descend de la même source, le corps atteint sa perfection selon le plan divin ; et la prière du Sauveur est exaucée : « Père, je veux que, comme vous et moi sommes un, de même ceux-ci soient un en nous. » *Joan.* xvii, 21. C'est encore ainsi que, le Christ nous ayant transmis au Père, Dieu sera tout en tous. I *Corinth.* xv. L'Apôtre dit quelque chose de semblable, soit dans les mots soit dans le sens, mais toujours avec un langage extrêmement obscur, en écrivant aux Ephésiens : « Exposant la vérité dans la charité, croissons de toutes manières en celui qui est notre tête, en Jésus-Christ, de qui vient que tout le corps, dont chaque partie se rattache et s'unit avec une complète subordination, d'après l'opération et la mesure de chaque membre, prend son juste accroissement, achève de se former dans la charité. » *Ephes.* iv, 25, 26. Nous avons expliqué ce passage avec plus d'étendue dans nos commentaires sur la même Epître. Or tout cela est dirigé contre ceux des Juifs qui, après avoir embrassé la foi, désiraient encore observer les cérémonies judaïques. Une grave discussion s'éleva sur le même point, comme on le voit dans les Actes des apôtres, xv. A ce propos, Paul avait également dit dans une

rantia corporis, ut de fonte capitis rigati artus crescant in perfectionem Dei, et impletur Salvatoris oratio : « Pater, volo ut sicut ego et tu unum sumus, sic et isti in nobis unum sint ; » *Joan.* xvii, 21 ; ut, postquam nos Christus tradiderit Patri, sit Deus omnia in omnibus I *Cor.* xv. Tale quid, et in verbis et in sensibus, et in genere locutionis obscurissime scribit ad Ephesios : « Veritate autem loquentes in caritate, crescemus in illo per omnia, qui est caput Christus, ex quo totum corpus compactum et connexum per omnem juncturam subministrations, secundum operationem in mensuram (*al. mensura*) uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in edificationem sui in caritate. » *Ephes.* iv, 25, 26. Super quo et in Commentariis ejusdem Epistolæ plenius diximus. Loquitur autem universa contra eos qui, credentes ex Judæis in Dominum Salvatore, Judaicas ceremonias observare cupiebant. Super qua re et in Actis Apostolorum xv non parva questio concitata est. Unde et supra Paulus ait, de his qui magistros Legis esse se jactant : « Nemo vos iudicat in cibo et potu, » *Coloss.* ii, 16, quasi alia im-

autre circonstance, faisant allusion à ceux qui se vantaient d'être maîtres dans la loi : « Que personne ne vous juge en ce qui concerne la nourriture et la boisson, » comme s'il y avait des aliments purs et d'autres impurs ; « ni sur la partie d'un jour de fête, » comme s'il leur appartenait de distinguer entre les jours de fête et ceux qui ne le sont pas. *Coloss.* ii, 16. Pour nous qui croyons à la résurrection du Christ, nous avons une fête permanente et éternelle. « Ou sur une partie de la Néménie, » ce qui veut dire des Calendes, du premier jour du mois, alors que finit la lune couverte par les ombres de la nuit. La lumière des chrétiens n'a pas de terme, elle est toujours alimentée par les rayons du soleil de justice. « Ou sur une partie du sabbat, » pendant lequel il leur était défendu de faire une œuvre servile et de porter des fardeaux ; pour nous qui possédons la liberté du Christ, nous ne traînons plus le fardeau du péché. « Toutes ces choses, ajoute-t-il, sont les ombres figuratives de l'avenir, » les symboles de la future béatitude ; et là les Juifs restent attachés à la lettre, ne s'élèvent pas au-dessus du monde présent ; pour nous encore, nous levons au sens spirituel, allons au Christ, que l'Apôtre appelle ici le corps, afin de le distinguer des ombres. Comme dans le corps est la vérité, et dans l'ombre du corps l'illusion, ainsi dans le sens spirituel toute nourriture et toute boisson sont pures, la fête n'a pas

munda ; « aut in parte diei festi, » ut alios dies festos puteat, alios non festos. Nobis enim qui Christum credimus resurgentem, jugis et æterna festivas est. « Aut in parte neomenie, » hoc est, Calendarum et mensis novi, quando decreverunt luna finitur et noctis umbris legitur ; Christianorum enim lumen æternum est, et semper Solis justitie radiis illustratur. « Aut in parte sabbatorum, » ut non faciant servile opus et onera non portant ; quia nos sumus Christi libertate donati, et onera peccatorum portare desivimus. « Hinc, » inquit, « omnia umbra sunt futurorum, » et imagines venturæ felicitatis, ut in quibus Judæi hesitant juxta litteram et tenentur in terra, nos juxta spiritum transeamus ad Christum, qui ad distinctionem umbrarum nunc corpus appellatur. Quomodo enim in corpore veritas, et in corpore umbra mendacium, sicut spiritali intelligentia mundus omnis cibus, et potus, et tota festivitas, et perpetua Calendarum, et æterna requies expectanda est. Quærimus quid dicere voluerit « in humilitate et religione Angelorum, » aut quem sensum habeat. Ex quo Dominus locutus est ad discipulos : « Surgite,

d'interruption, les Calendes durent toujours, et nous devons attendre un éternel repos. Nous cherchons maintenant ce qu'il a voulu dire par cette expression, « dans l'humilité et la religion des anges; » ce que cela signifie. Du moment où le Seigneur eut dit à ses disciples : « Levez-vous, sortons d'ici; » *Joan. xv, 31*; « Votre maison restera déserte; » *Matth. xxiii, 38*, « Le lieu où le Seigneur fut crucifié se comme spirituellement Egypte ou Sodome; » *Apoc. xi, 8*; tout l'édifice des observances judaïques a été renversé, et toutes les victimes offertes le sont, non à Dieu, mais aux anges rebelles, aux esprits pervers. Il n'est pas du reste étonnant que ce peuple agisse ainsi après avoir fait mourir le Seigneur; car Dieu leur disait déjà par son prophète : « M'avez-vous offert des hosties et des victimes pendant quarante ans dans le désert, enfants d'Israël, et n'avez-vous pas élevé le tabernacle de Moloch et l'astre de votre dieu Rempha, symboles que vous avez façonnés pour les adorer? » *Amos. v, 25, 26*. Cela leur est plus amplement reproché dans leur assemblée même par le martyr Etienne, qui rappelle ainsi quelques traits de leur histoire : « Ils firent un veau d'or en ces jours-là, ils offrirent des hosties à l'idole, ils se réjouissaient dans les œuvres de leurs mains. Détournant sa face, Dieu les abandonna, les laissant adorer la milice du ciel, comme il est écrit dans le livre des Prophètes. »

eamus hinc; » *Joan. xiv, 31*; et : « Relinquetur vobis domus vestra deserta; » *Matth. xxii, 38*; et : « Loens in quo Dominus crucifixus est, spiritualiter Egyptus vocatur et Sodoma; » *Apoc. xi, 8*; omnis Judæarum observationum cultura destructa est, et quæcumque offerant victimas, non Deo offerunt, sed Angelis refugis et spiritibus immundiæ. Nec mirum si hoc post passionem Domini faciunt, cum per Amos quoque Prophetam dicitur ad eos : « Numquid hostias et victimas obtulistis mihi quadraginta annis in deserto, domus Israël; et assumpsistis tabernaculum Moloch, et sidus dei vestri Remphan, figuras quas fecistis, ut adoretis eas? » *Amos. v, 25, 26*. Quod plenus in concione Judaica Stephanus Martyr exponens, et revolvens historiam veterem, sic locutus est : « Et vitulum fecerunt in diebus illis, et obtulerunt hostias idolo, et letabantur in operibus manuum suarum. Conversus autem Deus, tradidit eos, ut colerent militiam cœli, sicut scriptum est in libro Prophetarum. » *Act. vii, 41, 42*. Militia autem cœli, non tantum sol appellatur, et luna, et astra rutilantia; sed et omnis Angelicæ multitudinis, eorumque exercitus, qui

Act. vii, 41, 42. Cette milice du ciel, ce n'est pas seulement le soleil et la lune, ni les autres astres qui brillent au firmament; c'est toute la multitude des anges, ces légions qui s'appellent *SABAOTH*, *puissances*, ou bien *armées*. De là ce que nous lisons encore dans l'Évangile selon saint Luc : « Et soudain avec cet ange se réunit la multitude de la milice céleste, louant Dieu et disant : Gloire à Dieu dans les hauteurs du ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » *Luc. ii, 13, 14*. « Dieu fait des esprits ses anges, et du feu dévorant ses ministres. » *Psal. ciii*. Si nous voulons savoir que les adorateurs des idoles, bien qu'ils parussent offrir des hosties dans le temple, ne les offraient pas réellement à Dieu, et sacrifiaient aux anges, écoutons Ezéchiel nous exposant cela d'une manière plus formelle : « Je leur ai donné des justifications et des préceptes qui ne tournent pas à leur avantage. » *Ezech. xx, 25*. Dieu ne demande pas, en effet, le sang des boues et des taureaux; la composition de l'esprit est le sacrifice qu'il aime, Dieu ne méprise pas un cœur contrit et humilié. *Psal. l. Et* voilà pourquoi ceux qui avaient fait le veau d'or dans Horeb et rendu leurs hommages à l'astre nommé Rempha, ce dont nous avons plus amplement parlé dans notre explication du prophète Amos, adorèrent des figures façonnées de leurs mains; et Dieu les abandonna, les livrant au culte des milices du ciel : c'est ce que l'Apôtre

Hebraice appellantur *SABAOTH*, id est virtutum, sive exercituum. Unde et in Evangelio juxta Lucam legitur : « Et subito facta est cum Angelo multitudo militiæ cœlestis, laudantium Deum et dicentium : Gloria altissimis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. » *Luc. ii, 3, 4*. Facit enim Deus Angelos suos spiritus, et ministros suos ignem urentem. *Psal. ciii*. Et ut sciamus semper eos qui colebant idola, licet in Templo hostias viderentur offerre, non Deos esse obtulisse, sed Angelis, per Ezechiel plenus discimus : « Deii eius justificationes non bonas, et præcepta non bona. » *Ezech. xx, 25*. Non enim sanguinem hircorum aut taurorum quærit Deus; sed sacrificium Deo est spiritus contributus, cor contritum et humiliatum Deus non despicit. *Psal. l. Et* propterea qui vitulum fecerunt in Horeb, et colerant sidus dei Remphan, de quo in Propheta Amos plenus disseruimus, adoraverunt figuras quas ipsi fecerunt; et tradidit eis Deus, ut servirent militiæ cœli, quæ nunc ab Apostolo dicitur religio Angelorum. « Pro humilitate » in Græco *ταπεινοσύνη*, legitur, id est, « humilitas mentis, sive « sensus. » Vere enim

appelle religion des anges. Le mot humilité est plus explicite dans le grec, et signifie humilité de l'âme ou de l'esprit. Il faut réellement avoir un esprit humble, c'est-à-dire vil et bas, il faut misérablement subir le joug de la superstition pour croire que Dieu se plaît dans le sang des boues et des taureaux, dans l'odeur de l'encens, dont les hommes eux-mêmes sont souvent importunés. Ce qui vient ensuite : « Si vous êtes morts avec le Christ aux éléments du monde, comment luttez-vous encore comme si vous étiez vivants dans ce monde? ne mangez pas, ne goûtez pas, ne touchez pas. Et cependant ce sont des choses qui périssent toutes par l'usage, dans lesquelles vous ne suivez que les préceptes et les doctrines des hommes, bien qu'elles aient une apparence de sagesse dans la superstition et l'abaissement, dans les mauvais traitements qu'on fait subir au corps, dans le peu de soin qu'on prend de rassasier la chair. » *Colos. ii, 20* et seq., nous paraît avoir cette signification. Courons à travers chaque point, et dissipons, avec le secours de Jésus-Christ, l'obscurité des pensées et des paroles. Si vous êtes baptisés dans le Christ, ensevelis avec lui dans le baptême, et morts par là même aux éléments de ce monde, à tout ce qui le constitue, car tel est le sens du mot éléments, pourquoi ne dites-vous pas avec moi : « Dieu me préserve de me glorifier, si ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ; par qui le monde est crucifié pour moi, et je le

humilis sensus, et miseranda superstitio, Deum credere hircorum atque taurorum sanguine delectari, et nidore thymiamatis, quem sepe homines declinamus. Quod autem sequitur : « Si mortui estis cum Christo ab elementis mundi, quid adhuc tanquam viventes in mundo decernitis? ne tegeritis, neque gustaveritis, neque contractaveritis; quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum, in superstitione et humilitate, et ad non parcendum corpori; non in honore aliquo ad saturitatem carnis. » *Coloss. ii, 20 et seq.*, hunc nobis habere sensum videtur. Curramus per singula, et obscuritatem sensuum atque verborum, Christo reserante, pandamus. Si baptizati estis in Christo in baptismate concepti, mortui autem ab elementis hujus mundi pro eo quod est *elementis*; cur mecum non dicitis : « Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi; per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo? » *Galat. vi, 4*; nec audistis Dominum dicentem ad Pa-

trém : « De mundo non sicut, et ego non sum de mundo, » et mundus odit eos, quoniam non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo. *Joan. xvii, 16; xv, 19*. Sed et contrario quasi viventes in mundo decernitis, ne tegeritis corpus hominis mortui, nec vestimentum, nec scabellum in quo sederit mulier menstruata; neque gustaveritis, neque contractaveritis; quæ sunt omnia in interitum ipso usu, et stereore digeruntur? « Escæ enim ventri, et venter escæ; » et : « Omne quod intrat per os, non coarctat hominem; sed ea que de nobis exeunt. » *Matth. xv, 11; Marc. vii, 15*. Secundum præcepta, inquit, et doctrinas hominum; » secundum illud quod Isaias loquitur : « Populus huius labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me. » *Isa. xxxix, 13*. « Frustra autem colunt me, docentes doctrinas hominum et præcepta. » *Matth. xv, 8, 9*. Unde, et Dominus corripit Phariseos, dicens : « Irritum fecistis mandatum

trém : « De mundo non sicut, et ego non sum de mundo, » et mundus odit eos, quoniam non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo. *Joan. xvii, 16; xv, 19*. Sed et contrario quasi viventes in mundo decernitis, ne tegeritis corpus hominis mortui, nec vestimentum, nec scabellum in quo sederit mulier menstruata; neque gustaveritis, neque contractaveritis; quæ sunt omnia in interitum ipso usu, et stereore digeruntur? « Escæ enim ventri, et venter escæ; » et : « Omne quod intrat per os, non coarctat hominem; sed ea que de nobis exeunt. » *Matth. xv, 11; Marc. vii, 15*. Secundum præcepta, inquit, et doctrinas hominum; » secundum illud quod Isaias loquitur : « Populus huius labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me. » *Isa. xxxix, 13*. « Frustra autem colunt me, docentes doctrinas hominum et præcepta. » *Matth. xv, 8, 9*. Unde, et Dominus corripit Phariseos, dicens : « Irritum fecistis mandatum

son père ou sa mère, devra mourir de mort. Et vous dites : Quiconque se vantera de servir son père ou sa mère par un présent qu'il leur aura fait; quiconque n'aura pas honoré son père ou sa mère, » et la suite. Puis il conclut : « Vous avez étudié le commandement de Dieu à cause de vos traditions. » *Ibid.* 4, 6. Combien sont nombreuses les traditions des Pharisiens, aujourd'hui nommées *Secunds Præceptes*, ce qu'il y a là de fables ridicules, je ne veux pas l'exposer; l'étendue de mon travail ne le permet pas, et la plupart de ces choses sont tellement honteuses que je rougirais de les répéter. Je n'en signalerai qu'une ou deux pour la confusion de ce peuple ennemi. Ils ont préposé les hommes les plus sages à leurs synagogues pour distinguer le sang est pur ou impur, avec l'obligation de le goûter s'il ne leur suffit pas de le voir. De plus, comme il est ordonné que chacun reste assis dans sa maison et n'en sorte pas les jours de sabbat, *Exod.* xvi, il ne devra pas même marcher dans le lieu qu'il habite; et, lorsque nous les serons de près en vertu de la lettre, leur disant qu'ils ne doivent ni se coucher, ni se promener, ni se tenir debout, mais uniquement être assis, à vouloir bien observer le précepte, ils ont coutume de répondre : Barachibas, Siméon et Hellel, nos maîtres, nous ont transmis qu'il ne fallait faire que deux mille pas dans le jour du sabbat; — et d'autres puérilités semblables,

Dei, ut traditiones vestras statueretis. Dous enim dixit: Honora patrem et matrem, et qui maledixerit patri vel matri, mortis moriatur. Vos autem dicitis: Quicumque dixerit patri vel matri, minus quodcumque est ex me, tibi proderit; et non honorificabitur » (al. *honorificabitur*) « patrem suum aut matrem, » et reliqua. Quibus inferit: « Et irritum fecistis mandatum Dei, propter traditiones vestras. » *Ibid.* 9. Quanta traditiones Pharisæorum sint, quas hodie vocant *ἑντεροδοξας*, et quam aniles fabule, evolvere nequeo. Neque enim libri palitur magnitudo, et pleræque tam turpia sunt ut erubescam dicere. Dicam tamen unum in ignominiam gentis inimicæ. Præpositos habent synagogis sapientissimos quoque, fædo operi delentatos, ut sanguinem virginis sive menstruate, mundum vel immundum, si oculis discernere non poterint, gustu probent (al. *præbent*). Præterea, quia jussum est ut diebus sabbatorum sedeat unusquisque in domo sua, et non egrediatur, *Exod.* xvi, neque ambulet de loco in quo habitat; si quando eos juxta litteram ceperimus arctare, et non jaceant, non ambulent, non stent, sed

mettant toujours les doctrines des hommes au-dessus de la doctrine de Dieu. Nous ne disons certes pas qu'on soit dans l'obligation d'être toujours assis, et de ne jamais s'écarter du lieu qu'on occupe; nous enseignons plutôt que les choses impossibles qui paraissent ordonnées par la loi, dans un sens faible et matériel, doivent être accomplies dans leur signification spirituelle. Vient après : « Ces choses ont à la vérité l'apparence de la raison et de la sagesse. » Cette locution conjonctive « à la vérité » *quidem*, est superflue; et nous voyons du reste que l'Apôtre tombe souvent dans de telles redondances par inexpérience de l'art grammatical. Le commencement de la phrase suivante ne porte pas, en effet, la conjonction « mais », *sed* qui répond ordinairement à celle-là. Les observations judaïques présentent donc aux yeux des simples et du peuple ignorant, les apparences de la raison et de la sagesse humaine. De là le nom de sages que leurs docteurs ont reçu. Quand, à certains jours ils exposent les traditions à leurs disciples, ils ne manquent pas de mettre en avant cette formule : « Les sages enseignent de plus. » Le mot de superstition qui figure dans la suite de ce texte est remplacé dans le grec par l'équivalent de fausse religion; et celui d'humilité représente encore mieux dans cette langue la vertu non le vice; mais ici l'humilité dont il est parlé, c'est l'abaissement vers les choses viles et terrestres.

tantum sedeat, si velint præcepta servare, solent respondere et dicere: Barachibas, et Simeon et Hellel magistri nostri tradiderunt nobis ut his mille pedes ambulemus in sabbato; et cætera istiusmodi doctrinæ hominum præferentes doctrinæ Dei. Non quod dicamus sedendum semper esse in sabbato, et de loco in quo quis fuerit occupatus penitus non recedendum; sed quod id quod impossibile Legis est, in quo infirmiter per carnem, spirituali observatione complendum sit.

Sequitur: « Quæ sunt rationem quidem habentia sapientia. » Hoc loco, *quidem*, conjunctio superflua est; quod in plerisque locis propter imperitiam artis Grammaticæ Apostolum fecisse reperimus. Neque enim præpositi *sed*, vel alia conjunctio, quæ solet et præpositioni ubi *quidem* positum fuerit, respondere. Videntur igitur observationes Judaicæ apud imperitos et viles plebeolum, imaginem habere rationis humanæque sapientia. Unde, et doctores eorum *σοφοί*, hoc est, *sapientes* vocantur. Et si quando certis diebus traditiones suas exponunt, discipulis suis solent dicere, *οἱ σο-*

La dureté envers le corps, comme s'exprime le grec, n'a pas d'expression correspondante dans le latin; et de là cette circonlocution, « pour ne pas épargner le corps. » Les Juifs ne l'épargnent pas dans le choix de la nourriture, dédaignant parfois ce qu'ils ont, et cherchant ce qu'ils n'ont pas. De cette obligation qu'ils s'imposent peuvent résulter les défaillances et les maladies. Ils ne s'honorent pas eux-mêmes, puisque tout est pur pour ceux qui sont purs, *Tit.* 1, et que rien ne saurait être impur de ce qu'on prend avec actions de grâces, Dieu l'ayant créé pour l'alimentation du corps, pour le soutien et la subsistance des membres. Les éléments du monde auxquels et par lesquels nous sommes morts, s'entendent de la loi de Moïse, de l'Ancien Testament tout entier, qui nous ont servi d'éléments et de préliminaires pour arriver à la connaissance de Dieu. De même que les lettres qui forment les syllabes et les mots, nous conduisant ainsi par une longue application à la contexture du discours, sont appelées éléments; de même que la Musique à les siens, et la Géométrie, qui commence par les lignes, et la Dialectique, et la Médecine, qui toutes ont leurs prodromes; de même l'éducation de l'homme saint à ses éléments dans l'Ancien Testament, dont le but est de le conduire à la plénitude évangélique. Voilà pourquoi le cent dix-huitième psaume, et tous les autres qui sont

οἱ σοφοὶ, id est, « sapientes docent traditiones. » *Pro superstitione* in Græco *ἑντεροδοξία* positum est, *falsa religio*; et *pro humilitate* *ταπεινοφροσύνη*, quæ magis virtutem solet sonare quam vitium. Sed hic *ταπεινοφροσύνη*, sic est intelligendum, quod humilia tantum atque terrena. A *φροσύνη* autem *σώφρων*, cuius nomen Latinus sermo non explicat, apud nos dicitur, « ad non parcendum corpori. » Non parcaut Judæi corporibus suis in assumptione ciborum, contententes interdum quæ habent, et quærentes quæ non habent. Ex qua necessitate debilitates interdum et morbos contrahunt. Nec honorant semetipsos, cum omnia mundi sint munditia, *Tit.* 1, nihilque possit esse pollutum quod cum gratiarum actione præcipitur, et idcirco a Domino sit creatum, ut saturitate et adimplentia carnis, humanas artus vegetet atque sustentet. Elementa autem mundi, a quibus, imo quibus mortui sumus, Lex Moysis, et omne vetus Instrumentum intelligendum est: quibus quasi elementis et religionis exordis Deum discimus. Quomodo enim elementa appellamur litteræ, per quas syllabas ac verba conjungimus, et ad texendam orationem longa meditatione procedimus; ars quoque Musica habet elementa sua,

distingués par des lettres, nous mènent au moyen de l'Éthique ou Morale, à la Théorie ou Contemplation, nous faisant passer des éléments de la lettre, qui tue et doit périr, à l'esprit, qui vivifie. Nous donc qui sommes morts au monde et à ses éléments, nous ne devons pas nous conformer aux choses du monde; car d'un côté se trouve le commencement, et de l'autre la perfection.

CHAPITRE XI. — Comment il faut entendre ce que le même apôtre écrit aux Thessaloniens: « A moins que l'apostasie ne soit d'abord venue, et que l'homme de péché ne soit dévoilé, » *II Thessal.* II, 3, et la suite. Dans la première Epître aux Thessaloniens, Paul avait écrit: « Concernant les temps et les moments, vous n'avez pas besoin, frères, que je vous en parle dans ma lettre; car vous savez parfaitement que le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit. Alors qu'ils diront paix et sécurité, le trépas fondra soudain sur eux, comme les douleurs surprennent la femme enceinte, et ils n'échapperont pas. » *I Thessal.* v, 1. Plus haut il leur écrivait: « Nous vous le disons dans la parole même du Seigneur, nous qui vivons, qui sommes réservés pour l'avènement du souverain Juge, nous ne préviendrons pas ceux qui dormaient du dernier sommeil; car le Seigneur lui-même, sur l'ordre donné, à la voix de l'archange, à l'appel de la divine trompette, descendra du

et Geometria ab elementis incipit linearum, et dialectica atque Medicina habent *αβγαδζη*; suas; sic elementis veteris Testamenti, ut ad Evangelicam plenitudinem veniat, sancti viri eruditur infantia. Unde ceteris decimus octavus Psalmus, et omnes alii qui litteris prænotantur, per Ethicam non ducent ad Theoricam, et ab elementis occidentis litteræ, quæ destruitur, transire faciunt ad spiritum vivificantem. Qui ergo mundo et elementis ejus mortui sumus, non debemus ea observare quæ mundi sunt; quia in altero initium, in altero perfectio est.

Cap. XI. — Quid sit quod idem Apostolus ad Thessalonicenses scribit: « Nisi discessio venerit primùm, et revelatus fuerit homo peccati, » *II Thessal.* II, 3, et reliqua. In prima ad Thessalonicenses Epistola scripserat: « De temporibus autem et momentis, fratres, non necesse habetis ut scribam vobis; ipsi enim diligenter scitis quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet. Cum enim dixerit, pax et securitas, tunc repentinus illis instabit interitus, sicut dolor in utero habentis, et non effugiet. » *I Thessal.* v, 1, *seqq.* Supra enim ad eos scripserat: « Hoc vobis dicimus in verbo Domini, quia nos qui vivimus, qui residui sumus in adventu Domini

ciel, et ceux qui sont morts dans le Christ se leveront les premiers. Puis nous qui vivons, qui sommes réservés, nous serons enlevés avec eux dans les nues au-devant du Christ; et c'est ainsi que nous serons toujours avec le Seigneur. Consolez-vous donc mutuellement avec de telles paroles. » *Ibid.* iv, 11, et seq. Entendant cela, les Macédoniens ne comprirent pas quels sont ceux que l'Apôtre déclare vivre avec lui, être laissés en réserve, et devoir s'élever dans les nues au-devant du Seigneur; ils s'imaginèrent que le Christ viendrait dans sa majesté tandis qu'ils seraient encore vivants sur la terre, avant qu'ils eussent goûté la mort. Instruit de leurs idées, l'Apôtre les supplie et les conjure par l'avènement même de notre Seigneur Jésus-Christ, de ne pas s'émouvoir si vite, de ne se laisser persuader ni par leur propre esprit, ni par une parole quelconque, ni par une lettre qui leur serait donnée comme venant de lui, que le jour du Seigneur fût proche. Qu'il y ait deux avènements du Sauveur, tous les livres des prophètes l'enseignent, et l'Évangile en fait foi : qu'il soit d'abord venu dans l'humilité, qu'il doive ensuite venir dans la gloire, le Seigneur lui-même l'atteste, quand il annonce aux apôtres les événements qui doivent avoir lieu avant la consommation des siècles, et comment doit paraître l'Antechrist : « Quand vous verrez l'abomination de la désolation

non prevenimus eos qui dormierunt; quoniam ipse Dominus, in jussu, et in voce Archangel, et in tuba Dei, descendet de celo, et mortui qui in Christo sunt, resurgent primi. Deinde nos qui vivimus, qui relinquimus, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera, et sic semper cum Domino erimus. Itaque consolamini invicem in verbis istis. » *Ibid.* iv, 14 et seq. Quod audientes Macedones non intellexerunt quos secum viventes Apostolus vocet, et qui dicantur residui, qui cum illo rapiantur in nubibus obviam Domino; sed arbitrati sunt, dum adhuc essent in corpore, et antequam gustarent mortem, Christum in sua majestate venturum. Quod Apostolus audiens, rogat eos et adjurat per adventum Domini nostri Jesu Christi, ut non cito moveantur, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per Epistolam, tanquam ab eo scriptam, quasi instet dies Domini. Duos autem esse adventus Domini Salvatoris, et omnia Prophetarum docent volumina, et Evangeliorum fides: quod primum in humilitate venerit et postea sit venturus in gloria, ipso Domino protestante que ante consummationem mundi ventura sint, et quomodo venturus Antichristus, quando loquitur ad Apostolos:

annoncée par le prophète Daniel, se dresser dans le sanctuaire, que celui qui lit comprendre; que ceux alors qui seront dans la Judée fuient vers les montagnes, que celui qui est sur le toit ne descende pas pour retirer quelque chose de sa maison. » *Math.* xxiv, 15 et seq. Il poursuit : « Si quelqu'un vous dit alors : Voici le Christ ou le voilà, gardez-vous de le croire. Il s'élèvera beaucoup de faux christes et de faux prophètes, qui opéreront des signes et des prodiges éclatants, de telle sorte que les élus eux-mêmes soient, s'il est possible, induits en erreur. Voilà que je vous l'ai prédit. Si donc les hommes vous disent : Il est dans le désert, n'allez pas le voir; il se tient dans les antres, ne le croyez pas. Comme un éclair qui part de l'Orient et brille jusqu'en Occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme. » Il ajoute aussi : « Alors apparaîtra le signe du Fils de l'homme dans le ciel, et les hommes verront le Fils de l'homme venant sur les nues avec une grande puissance et majesté. Il enverra ses anges avec le son de la trompette et une grande voix; ils rassembleront ses élus des quatre vents, du sommet des cieux jusqu'à leurs derniers confins. » *Ibid.* 23 et seq. Voici ce qu'il dit encore aux Juifs concernant l'Antechrist : « Je suis venu au nom de mon Père, et vous n'avez pas cru en moi. Qu'un autre vienne en son propre nom, et vous l'accueillerez. »

« Cum videritis abominationem desolationis, que dicta est a Daniele Propheta, statim in loco sancto, qui legit, intelligit; tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes, et qui in tecto, non descendant tollere aliquid de domo sua. » *Math.* xxiv, 15 et seq. Et iterum: « Tunc si quis vobis dixerit, ecce hic Christus est illic, nolite credere. Surgent enim Pseudochristi et Pseudoprophetæ, et dabunt signa magna et prodigia, ita ut in errore inducantur, si fieri potest, etiam electi. Ecce prædixi vobis. Si ergo dixerint vobis, ecce in deserto est, nolite exire, ecce in penetralibus, nolite credere. Sicut enim fulgur exit ab Oriente et parat usque in Occidentem, ita erit et adventus Filii hominis. » Ac deinde: « Tunc apparebit signum Filii hominis in celo, et videbunt Filium hominis venientem in nubibus caeli cum virtute multa et majestate. Et mittet Angelos ejus cum tuba et voce magna, et congregabunt electos ejus a quatuor ventis, a summo colorum usque ad terminos eorum. » *Ibid.* 23, et seq. Rursusque de Antichristo loquitur ad Judæos: « Ego veni in nomine Patris mei, et non credidistis mihi. Si alius venerit in nomine suo, illum suscipietis. » *Joan.* vii, 43. Igitur Thessalonicensium animos, vel occasio non intellexit

Joan. vii, 43. Ainsi donc l'émotion et le trouble agitaient l'esprit des Thessaloniciens, soit à l'occasion de la lettre de Paul qu'ils avaient mal comprise, soit par une fausse révélation qui leur était venue par songe durant leur sommeil, soit enfin par les conjectures de ceux qui faisaient à ce temps l'application des paroles prophétiques d'Isaïe, de Daniel, et même des Évangiles concernant l'Antechrist; ce qui donnait à ces fidèles l'espoir que le Christ allait immédiatement venir dans sa majesté. L'Apôtre dissipe cette illusion en leur exposant ce qu'ils doivent attendre avant la venue du Christ; et, quand ils auront vu ces choses, ce sera l'Antechrist, l'homme de péché, le fils de perdition, celui qui lutte et s'élève contre tout ce qu'on appelle Dieu, ou qu'on adore, au point qu'il siègera dans le temple de Dieu. Il faut d'abord, dit ici l'Apôtre, que l'apostasie ait eu lieu, et le mot est expressément dans le grec, que toutes les nations soumises à l'empire romain se soient séparées de cette puissance, qu'on ait vu se dévoiler et paraître celui que tous les prophètes ont annoncé, l'homme de péché, la cause et le mobile de toutes les révoltes, le fils de perdition, ou bien le fils du diable; car il est bien la cause de la perdition universelle celui qui s'oppose au Christ, d'où lui vient le nom

Epistola, vel ficta revelatio, qua per somnium deciperat dormientes, vel aliquorum conjectura Isaiæ et Danielis, Evangeliorumque verba de Antichristo prænuntiata, in illud tempus interpretantibus moverat atque turbaverat, ut in majestatis sua tunc Christum sperarent esse venturum. Cui errori medetur Apostolus et exponit que ante adventum Christi debent præstolari; id cum illa facta viderit, tunc sciant Antichristum, ut est, hominem peccati et illum perditionis, qui adversatur, et extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod collitur, ita ut in Templo Dei sedeat, esse venturum. Nisi, inquit, venerit discessio primum, quod Græce dicitur ἀποστασία, ut omnes gentes que Romano imperio subjacent, recedant ab eis, et revelatus fuerit, id est ostensus, quem omnia Prophetarum verba prænuntiavit, homo peccati, in quo fons omnium peccatorum est et filius perditionis, id est diaboli; ipse est enim universorum perditio, qui adversatur Christo, et ideo vocatur Antichristus, et extollitur supra omne quod dicitur Deus, ut cunctarum gentium deos, sive probatam omnem et veram religionem suo calcet pede,

(6) Chrysostomus item ἐπιπέδον ἐκ περὶ τῆς Ρωμαϊκῆς ἀρχῆς τὸ πρῶτον, εὐκότως ἤγησεν, καὶ τὴν οὖν ἀποστασίαν. Οὗ γὰρ ἐβόλητο περὶ τῆς ἑβραϊκῆς ἀναβίβαστος καὶ ἀνοήτους κινδύνους. Et Aug. lib. XX, de Civit. Dei c. 19, n. 8. Quidam prætant... Fanlium Apostolum non id aperte scribere voluisse, ne calumniam videlicet incurreret quod Romano imperio ante optaverit, cum speraret eternam. »

d'Antechrist; et qui s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu, au point de fouler aux pieds, avec les dieux de toutes les nations, la solide et vraie religion, et de siéger dans le temple, ou bien à Jérusalem, comme quelques-uns le pensent, ou bien dans l'Eglise même, comme nous le pensons avec plus de vérité, se donnant pour le Christ, pour le Fils de Dieu. Avant donc que l'empire romain ne soit renversé et que l'Antechrist n'ait paru, le Christ ne viendra pas; car il doit précisément venir pour détruire l'Antechrist. Vous n'avez pas oublié, leur fait-il entendre, que je vous exposais de vive voix, quand j'étais au milieu de vous, ce que je vous écris maintenant dans ma lettre, et que je vous disais alors que le Christ ne viendrait pas avant que fût venu l'Antechrist. « Et maintenant vous savez ce qui le retarde, ce qui détermine l'époque de sa manifestation; » c'était leur dire : Vous connaissez très-bien la cause pour laquelle il ne paraîtra pas maintenant. Il ne veut pas leur répéter d'une manière formelle que l'empire romain doit auparavant être détruit, sachant que les chefs de ce même empire le tiennent pour éternel. Voilà pourquoi saint Jean dans son Apocalypse nous représente la courtisane vêtue de pourpre portant écrit sur le front un nom blas-

et in Templo Dei, vel Jerosolymis (ut quidam putant) vel in Ecclesia [ut verius arbitramur] sederit, ostendens se tanquam ipse sit Christus et Filius Dei. Nisi, inquit, fuerit Romanum imperium ante desolatum, et Antichristus præcesserit, Christus non veniet; qui ideo ita venturus est ut Antichristum destruat. Meministis, ait, quod hæc ipsa que nunc scribo per Epistolam, cum apud vos essam presentem sermone narrabam; ad dicebam vobis Christum non esse venturum nisi præcessisset Antichristus. « Et nunc quid delineat, scitis, ut reveletur in suo tempore; » hoc est, que causa sit ut Antichristus in presentiarum non veniat, optime nostis. Nec vult (a) aperte dicere Romanum imperium destruendum, quod ipsi qui imperant, æternum putant. Unde, secundum Apocalypsim Joannis, in fronte purpurate meretricis, scriptum est nomen blasphemie, id est, *Roma æterna*. Si enim aperte audacterque dixisset, non veniet Antichristus nisi prius Romanum decelerat imperium, justa causa persecutionis in orientalem tunc Ecclesiam consurgere videbatur.

phématoire, *Rome éternelle*. S'il avait dit ouvertement et sans détour : L'Antechrist ne viendra pas que l'empire romain ne soit d'abord renversé, il y aurait eu là un motif plausible de persécution contre l'Eglise orientale.

Ce qui suit : « Et déjà le mystère d'iniquité fait son œuvre; seulement qui tient en ce moment, tiens; il disparaîtra plus tard, et alors sera dévoilé ce pervers, » a cette signification : Les maux et les péchés sans nombre dont Néron, le plus ignoble des Césars, accable le monde, enfantent l'avènement de l'Antechrist : ce que celui-ci doit accomplir un jour, se réalise en partie dans celui-là; que l'empire romain, qui pèse aujourd'hui sur toutes les nations, vienne à disparaître, et l'Antechrist viendra, cette source d'iniquité, « que le Seigneur Jésus tuera d'un souffle de sa bouche, » par sa divine puissance et l'ordre de sa majesté, car pour lui, commander c'est accomplir; l'Antechrist sera mis à mort, non par la force des armées, ni par le secours des anges, mais par la seule présence du Christ. Comme les ténèbres sont dissipées à la levée du soleil, ainsi, « par la lumière de son avènement, » le Seigneur le détruira et le fera disparaître. Ses œuvres sont les œuvres de Satan. De même que dans le Christ s'est manifestée corporellement la plénitude de la divinité, *Colos. II*, de même dans l'Antechrist seront tous les genres de forces, de signes et de prodiges, mais aussi

Quodque sequitur : « Jam enim mysterium operator iniquitatis, tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat, et tunc revelabitur ille iniquus, » hunc habet sensum : Multis malis atque peccatis, quibus Nero imperissimus Cesarum mundum premit, Antichristi parturitur adventus, et quod ille operatoris est postea, in isto ex parte completur; tantum ut Romanum imperium, quod nunc universas gentes tenet, recedat et de medio fiat, et tunc Antichristus veniet, fons iniquitatis, « quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui; » divina videlicet potestate et sue majestatis imperio, cujus jussisse, fecisse est; non in exercitibus multitudinis, non in robore militum, non in Angelorum auxilio, sed statim ut ille advenerit, interficiet Antichristus. Et quomodo tenebris solis fagantur adventu, sic « illustratio adventus sui, » eum Dominus destruet atque delebit. Cujus opera, Satane sunt opera. Et sicut in Christo plenitudo divinitatis fuit corporaliter, *Colos. II*, ita et in Antichristo omnes erunt fortitudines, et signa, et prodigia, sed universa mendacia. Quomodo enim signis Dei, quod operabatur per Moysen,

la plénitude du mensonge. De même encore que, lorsque les magiciens de Pharaon opposaient leurs vains prestiges aux vrais miracles que Dieu opérât par son serviteur, la verge de Moïse dévorait les verges des magiciens; de même la vérité du Christ dévorera le mensonge de l'Antechrist. Seront entraînés par ce mensonge ceux qui sont prédisposés à la perdition. Or, comme tout cela pouvait soulever une question au fond des cœurs, comment Dieu permettrait que son ennemi eût toute cette puissance, opérât ces signes et ces prodiges par lesquels les élus eux-mêmes seraient séduits, si c'était possible, l'Apôtre va au-devant de cette question et résout par anticipation la difficulté qu'on eût pu lui faire. L'Antechrist, dit-il, accomplira ces choses, non par sa propre puissance, mais par une permission spéciale de Dieu, pour punir les Juifs, qui n'auront pas voulu recevoir la charité que la vérité leur apportait, c'est-à-dire l'Esprit de Dieu par le Christ; car la divine charité s'est répandue dans les cœurs des fidèles; *Rom. V*; le Sauveur lui-même a prononcé cette parole : « Je suis la vérité; » *Joan. XIV. 6*; et c'est à son sujet qu'il est écrit dans les psaumes : « La vérité a surgi de la terre. » *Psal. LXXXIV. 12*. Ceux donc qui n'ont pas reçu la charité et la vérité, tournant le dos au salut par là même qu'ils n'ont pas accueilli le Sauveur, Dieu leur enverra, non l'artisan, mais l'officine même et la source de l'erreur, si bien qu'ils croiront au

Magi suis resiliere mendaciis, et virga Moysi devoravit virgas eorum, *Exod. VII*, ita mendaciam Antichristi Christi veritas devorabit. Sed necentur autem ejus mendacio qui (al. quia) perditioni sunt preparati. Et quia tacita questio poterat commoveri, eam enim concessit Deus omnem eum habere virtutem, signa atque prodigia, per que seducantur, si fieri potest, etiam electi Dei; solutione prevenit questionem, et quod opponi poterat, antequam opponatur, absolvit. Faciet, inquit, hæc omnia non sua virtute, sed concessione Dei, propter Judæos, ut qui noluerant caritatem recipere veritatis, hoc est, Spiritum Dei per Christum; quia caritas Dei diffusa est in corda credentium; *Rom. V*; et ipse dicit : « Ego sum veritas; » *Joan. XIV. 6*; de quo in *Psal. LXXXIV. 12*; qui ergo caritatem et veritatem non receperunt, ut Salvatore suscepto, salvi fierent, mittet illis Deus non operatore, sed ipsam operationem, id est, fontem erroris ut credant mendacio. Quia mendax est ipse, et pater ejus. Et siquidem Antichristus de virgine netus esset et primus venisset in mundum, poterant

mensonge; car l'Antechrist est un menteur, à l'exemple de son père. S'il était né d'une vierge, s'il était venu le premier dans ce monde, les Juifs pourraient avoir une sorte d'excuse, et dire qu'ils avaient de bonne foi pris le mensonge pour la vérité. Maintenant ils sont sans nul doute dignes d'être jugés et condamnés, parce qu'ils ont d'abord repoussé la vérité, le Christ lui-même, pour embrasser ensuite le mensonge dans la personne de l'Antechrist.

LETTRE CXXI.

A RUSTICUS.

De la Pénitence.

Rusticus ayant violé la continence, qu'il avait promise avec sa femme Artemia, Jérôme l'exhorte à la pénitence et l'engage à visiter les saints Lieux, à l'exemple de sa femme elle-même.

I. Inconnu de vous, si j'ose vous écrire sans vous connaître, j'y suis déterminé par la prière d'une servante du Christ, Hedibia, et de ma fille Artemia, votre épouse, ou plutôt votre sœur, par une transformation qui n'implique pas la séparation. Non contente de travailler à son propre salut, elle a cherché le vôtre, dans la patrie d'abord, et maintenant dans la terre sainte; elle imite ainsi le dévouement des apôtres André et Philippe, qui l'un et l'autre appelés par le Christ,

désirent à leur tour appeler, l'un son frère Simon, l'autre son ami Nathanael; et de la sorte le premier mérite qu'il lui soit dit : « Tu es Simon, fils de Jean, et tu l'appelleras Cephaz, » ce qui veut dire Pierre; et le second, dont le nom signifie déjà *dom de Dieu*, est encore relevé par le témoignage que le Christ lui rend en face : « Voilà un vrai Israélite, en qui n'existe aucune duplicité. » *Joan. I*. Jadis Lot eût certes désiré sauver sa femme avec ses filles; se dérobant, comme à demi brûlé, aux feux qui dévoraient Sodome et Gomorre, il tentait d'emmener celle qui n'était pas exempte des anciens vices; mais elle, saisie par le désespoir, et portant ses regards en arrière, subit une condamnation qui doit immortaliser sa faiblesse. L'ardente foi, pour une femme qu'elle perd, délivre alors la ville entière de Segor. Enfin, quand il eut gagné les montagnes, après avoir fui les ténébreuses vallées de Sodome, il vit le lever du soleil à Segor, mot qui signifie la petite; et c'est ainsi que la petite foi de Lot, ne pouvant sauver les grandes choses, sauva du moins les petites. Habitant naguère Gomorre et l'erreur, il n'avait pas la possibilité d'arriver sans transition à ce plein midi où l'ami du Seigneur, Abraham, reçut Dieu avec les anges. Joseph en Egypte fournit des aliments à ses frères; l'épouse dit à l'époux : « Où reposez-vous? ou donnez-vous le repas de midi? » *Cant. I. 6*. Saméel pleurait jadis sur Saül, *I Reg.*

Christo, fratrem Simonem et amicum Nathanael invenire desiderat; ut alter eorum meretur audire : « Tu es Simon filius Joannis, tu vocaberis Cephaz, » quod interpretatur, *Petrus*. Aller *domum Dei* (hoc enim lingua nostra sonat *Nathanael*) Christi ad se loquentis testimonio sublevari : « Ecce vere Israelita, in quo dolus non est. » *Joan. I*. Optaverat quondam et Lot cum filiabus salvare conjugem suam, de incendio Sodome et Gomorre pene semiustus crumpens, educere eam que pristinis vitis tenebatur astricta; sed ea desperatione trepida, respiciensque post tergum, aeterno infidelitatis titulo condemnatur. Et ardens fides, pro una muliere perditam, totam Segor liberat civitatem. Denique postquam Sodomiticæ vallis ac tenebras dereliquisset, ad montana concessit, ortus est ei Sol in Segor, que interpretatur *parvula*; ut parva fides Lot, quia majora non poterat, saltem minora servaret. Neque enim Gomorre quondam et erroris habitator, statim ad meridiem poterat pervenire, in qua Abraham amicus Domini cum Angelis suscepit Denn. Et Joseph fratres pascit in Egypto; sponsusque audit a sponsa : « Ubi

Judæi habere excusationem, et dicere quod putarent veritatem, et idcirco mendaciam pro veritate susceperint. Nunc autem ideo judicandi sunt, imo procul postea condemnandi; quia, Christi veritate contempta, postea mendaciam, id est, Antichristum suscepturi sunt.

EPISTOLA CXXI.

AD RUSTICUM.

De Pœnitentia.

Rusticum, quod promissam cum uxore Artemia continentiam fregerat, ad penitentiam, et ut sancta in visat conjugis exemplo loca, hortatur.

I. Quod ignotus ad ignotum audeo scribere, sanctæ ancillæ Christi Hedibæ, et illiæ meæ, conjugis tuæ Artemiæ, imo sororis ex conjuge atque conservæ, fecit deprecatio. Quæ nequaquam propria salute contenta, tuam et ante quævisit in patria et nunc in sanctis Locis querit; imitari cupiens Andree et Philippi Apostolorum benevolentiam; quorum uterque inventus a